

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2019/28

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
25	18	17

Date de la convocation :	le 08 novembre 2019
Date d'affichage :	Le 26 novembre 2019

Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à 19h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel FORGET, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Florent MAZIÈRES, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Ne prend pas part à la délibération : Monsieur Denis MESSIO.

Absents excusés : Mesdames Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Messieurs Michel DUPONT, Jean-Noël GUESNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Patrick PEYR.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'électrification, d'éclairage public et de communications électroniques – 2019MOE3

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2122-21 6° qui prévoient que le Conseil Syndical est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Président applique les décisions du Conseil Syndical et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 14 novembre 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

AUTORISE le Président à signer le marché public suivant et toutes pièces y afférentes avec les entreprises retenues :

Lot n°2 – Zone Centre	Société d'Études et de Contrôle de Travaux voirie et réseaux divers 160 rue des Prés Miny – MORU 60700 PONTPOINT
-----------------------	--

Le présent marché public prend la forme d'un accord-cadre avec émission de bons de commande émis au fur et à mesure des besoins du SEZEO, sans montant minimum, ni montant maximum de commande.

Les bons de commande sont émis dans la limite des crédits inscrits au budget.

DÉCLARE les lots n°1 – zone Nord et n°3 - zone Sud sans suite au motif d'une insuffisance de concurrence.

APPROUVE le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour les lots n°1 et n°3.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

